

# LETTRE du GROUPE James COMBIER de la LIBRE PENSÉE de SAUMUR

James COMBIER – 1842 – 1917 – Libre-penseur et maire de Saumur

5 décembre 2016 – N° 133 Pour nous contacter : Pucelle Isabelle - 68, rue Pierre et Marie Curie – 49400 SAUMUR

• 06 21 06 38 43

• Isabelle Pucelle <isabelle.pucelle@orange.fr>

• www.lalibrepensee.com

## SOMMAIRE :

- P 1 = - Édito par la présidente I. Pucelle
- P 1 - 2 = - Compte rendu de l'audience à la mairie
- P 3 - 4 - 5 = - Note de lecture par JP Baron
- P 5 - 6 - 7 - 8 = - Tu vas te battre par M. Martinet.
- P 9 = - Calendrier.

## EDITO :

Alors que les attaques contre la laïcité se multiplient (voir l'éditorial de la Raison de Décembre), le groupe James Combiere a enfin été reçu en audience par le Maire de Saumur. Vous trouverez dans cette lettre, entre autres articles, le compte-rendu de cet entretien.

Retenez aussi la date de notre Assemblée Générale : vendredi 20 janvier à la salle habituelle.

Autre nouvelle : nous organiserons au printemps à Saumur une conférence sur les religions et les femmes.

**Bonne lecture et joyeuses fêtes de fin d'année !**

Isabelle PUCELLE — présidente du Groupe Combiere de la LP de Saumur



## **Compte rendu de l'audience accordée par M. le Maire de Saumur**

Mercredi 30 novembre, 3 membres du Bureau du Groupe James Combiere (Paulette, Isabelle et Georges) étaient reçus en audience par J.M. Marchand, maire de Saumur, C. Cardet, adjoint à l'Éducation et à la Jeunesse et M. Leprêtre, directeur général des services.

Plusieurs questions étaient à l'ordre du jour de cette rencontre dont notamment : le financement des écoles privées à Saumur, notre demande d'une salle pour des obsèques civiles, une mise au point sur l'achat de terrain pour la construction d'une nouvelle mosquée à Saumur, l'utilisation future des nouvelles orgues de Nantilly...

### **- Demande d'une salle pour l'organisation d'obsèques civiles :**

Actuellement, Saumur ne dispose d'aucune salle pour des obsèques civiles. Nous avons donc demandé à J.M. Marchand ce que la municipalité pouvait proposer. Une solution sera effectivement étudiée prochainement en conseil Municipal, il nous a été demandé de ne pas communiquer dans la presse à ce sujet. Une concurrence du privé dans ce domaine ne serait pas à exclure.

### **- Rue Marcel Martinet :<sup>1</sup>**

<sup>1</sup> Dernière minute : Gino Blandin a reçu une « Grande nouvelle !

La mairie de Saumur vient de m'appeler pour me dire qu'une rue ou une place allait prendre le nom de Marcel Martinet dans le quartier de la rue Robert Amy.

Je vous tiendrai au courant pour la suite de l'affaire.

Une cérémonie serait envisagée à l'occasion, au début de l'an prochain. »

À moins qu'il ne s'agisse d'une fort mauvaise plaisanterie, il faut croire qu'une possibilité s'est découverte de manière impromptue... Ne boudons pas notre plaisir.

Nous avons ensuite demandé à ce que le nom de Marcel Martinet soit donné à une rue de Saumur. Cette demande ne sera pas étudiée sous ce mandat municipal en raison, d'une part, de l'absence de rue disponible et, d'autre part, du coût représenté par un changement de nom (les changements d'adresse des habitants étant dans ce cas à la charge de la municipalité).

#### **- Vente de terrain aux Musulmans de Saumur :**

Une mise au point sur les conditions de cette vente de terrain nous semblait utile, notamment sur le montant de cette vente et le fait que celui-ci soit nettement inférieur à l'estimation des domaines.

**Réponse de J.M. Marchand :** Les estimations des domaines sont très souvent largement plus élevées que les prix habituellement pratiqués pour des terrains équivalents. Ce serait le cas ici comme ce le sera pour d'autres terrains qui vont prochainement être mis en vente par la municipalité. Quoiqu'il en soit le compromis de vente sera signé avant la fin de l'année.

Un autre point avait fait polémique : la démolition de l'ancien gymnase actuellement présent sur ce terrain et la dépollution du site devaient être pris en charge par la Ville avant la vente.

**Réponse du Maire :** il s'agit d'une obligation légale et non d'une décision. Il en sera de même par exemple pour la vente du terrain des caravanes Val de Loire.

Après cette démolition et cette dépollution, une nouvelle estimation du terrain sera faite en fonction du prix des terrains du quartier.

Il nous a, par ailleurs, été assuré qu'il n'y a aucune subvention pour la construction de la mosquée.

#### **- Refus de salle pour notre conférence du 14 octobre :**

Fin septembre, nous avons reçu un courrier de refus à notre demande de mise à disposition d'une salle pour notre conférence « Islam et Laïcité ». Les motifs de ce refus portaient sur le caractère « culturel et politique » qu'aurait eu cette conférence.

J.M. Marchand nous a précisé que son refus n'aurait pas été libellé ainsi mais que désormais, les salles de l'espace Rostand étaient réservées aux seules réunions de travail des associations et que les autres activités de ces dernières devaient avoir lieu dans d'autres salles de la ville à raison de 2 gratuités par an.

#### **- L'orgue de Nantilly :**

Samedi dernier étaient inaugurées les orgues restaurées de Nantilly. La Ville de Saumur participait à hauteur de 106 000 euros à ces travaux (coût total 427 000 euros ) en partenariat avec la DRAC et des mécènes.

Devant l'importance des sommes engagées provenant des impôts des Saumurois, la Libre Pensée se devait d'interroger les élus sur l'utilisation laïque de cet instrument. Un article récent du Courrier de l'ouest mentionnait l'organisation de concerts et l'éventualité d'une classe d'orgue pour l'école de musique.

J.M. Marchand a confirmé qu'effectivement des contacts avaient été pris avec l'association des « Amis des orgues » pour l'organisation de 3 ou 4 concerts annuels et que la visite de Nantilly et des orgues était au programme de Saumur Ville d'Art et d'Histoire. Toutefois, la réponse est un peu moins nette concernant la classe d'orgue, l'école de musique dépendant de l'Agglo et non de la Ville de Saumur...

#### **- Le financement des écoles privées à Saumur :**

Cette question constituait le point principal de notre demande d'audience.

Elle s'articulait sur 2 axes : d'une part le mode de calcul de ce financement et, d'autre part, l'ouverture du centre de loisirs pour les seuls élèves du privé.

Si le financement des écoles privées est une obligation légale, la Libre Pensée se doit de rappeler qu'il est la conséquence des lois anti-laïques qui conduisent l'État et les collectivités à verser chaque année 10 milliards d'euros aux établissements privés.

Ce financement repose sur le calcul suivant : le coût par élève du public englobe des charges directes (fluides, personnel hors enseignement, fournitures, assurances, services divers) et des charges indirectes (fonctionnement du service éducation, frais de service général) et on ôte de ce coût quelques recettes (subventions).

Ce coût est ensuite multiplié par le nombre d'élèves du privé habitant Saumur.

Les écoles privées reçoivent donc des fonds pour l'entretien de leurs locaux, de leur matériel. Or, nous savons de source sûre que des employés des services communaux vont travailler dans les écoles privées pour l'entretien des ordinateurs ou des espaces verts. Les écoles privées cumulent ainsi argent et prestation en nature.

Nos 3 interlocuteurs nous ont assuré que cela était impossible à moins que les agents concernés n'interviennent sur leur temps personnel et de manière non rémunérée !!! Ils se sont engagés à vérifier...

Autre aspect de notre question : à l'heure où l'offre de services publics se réduit comme peau de chagrin pour les Saumurois, la Ville de Saumur maintient ouverts les centres de loisirs pour les seuls élèves du privé alors que l'enseignement privé a CHOISI de ne pas mettre en pratique les nouveaux rythmes scolaires !

Nous n'avons pas obtenu d'informations sur le coût réel de cette ouverture... Cette ouverture du centre de loisirs est rediscutée tous les ans et la mairie pense qu'elle ne sera bientôt plus d'actualité... Nous ne pourrions nous satisfaire de cette réponse.



## NOTE DE LECTURE

Par J.P. Baron



« La laïcité est un outil formidable pour vivre ensemble ».  
« Nous sommes laïques et juifs, chrétiens, musulmans, libres penseurs... »

(L'invité de 7h20 sur France Inter, le 1<sup>er</sup> novembre 2016.)

RÉFLEXIONS

après lecture de l'ouvrage  
et écoute de l'émission radio.

Le **chapitre 1** montre bien la longue marche qui a conduit à la laïcité, à partir de la **Déclaration des droits de l'homme et du citoyen**, en passant par la **Constitution du 3 septembre 1791**, le **décret du 21 février 1795**, les **lois de Jules Ferry**, la **loi du 9 décembre 1905** de séparation de l'Église et de l'État et la **Constitution de 1946** où apparaît l'adjectif **laïque** :

« La France est une République indivisible, **laïque**, démocratique et sociale. »<sup>2</sup>

Le **chapitre 2** (Mais alors, la laïcité, c'est quoi ?) s'attache à expliquer de façon claire que la laïcité constitue un principe d'organisation de notre vie collective qui se traduit par des règles juridiques et repose sur trois piliers :

- **Laïcité/liberté,**
- **Neutralité de l'État/égalité,**
- **La laïcité ne peut exister sans fraternité.**

J-L Bianco définit quatre espaces où la laïcité s'applique différemment :

- L' « **espace privé** » où la liberté de conscience est absolue sous réserve de ne pas troubler l'ordre public,

<sup>2</sup> Article 1 repris à l'article 1<sup>er</sup> de la Constitution du 4 octobre 1958.

- L' « **espace administratif** » (État, collectivités locales, services publics) où les agents publics sont soumis à la **neutralité** (mais pas les **usagers**),
- L' « **espace social** » où l'on travaille ensemble (entreprise, association...) La liberté de conscience et de manifester ses convictions y est garantie sous réserve d'absence de prosélytisme, du respect des règles d'hygiène et de sécurité, mais aussi du respect de la bonne marche de l'entreprise ou de l'association.
- L' « **espace partagé** », espace commun à tous (rue, place, plage... ) où la liberté de conscience est garantie dans la limite du respect de l'ordre public.

Il est très regrettable qu'à propos de la **neutralité**, il fasse preuve de **mutisme**, omettant de dénoncer l'attitude de certains de nos gouvernants.<sup>3</sup>

La laïcité a besoin de pédagogie. Il faut permettre à chacun de se l'approprier par la pleine connaissance de ses principes. Pour la faire vivre, il reprend les propos du ministre de l'Intérieur Bernard Cazeneuve : « *La laïcité n'a pas à se durcir, mais à s'affirmer. Tout est déjà dans la loi. Il faut l'appliquer sereinement et sagement.* »

J-L Bianco ajoute : « **fermement** ». Cazeneuve serait-il trop laxiste ?

Avec l'arrivée du culte musulman depuis la loi de 1905, le centre de gravité de la laïcité s'est déplacé. Elle est désormais bien davantage une affaire de relation entre l'État et l'individu, ou entre l'État et la société, plutôt qu'une simple question de relation entre pouvoirs publics et institutions religieuses.

Le **chapitre 3** est consacré à **la question de l'islam**.

Il définit **l'islamisme, l'islam radical, le salafisme**.

Il montre que l'islam n'est pas le même partout et qu'il convient de s'attarder sur **l'islam de France** qui n'a rien à voir avec la violence (attentats) perpétrée par la dérive djihadiste et l'émergence de Daech. Il est effrayé du nombre de jeunes radicalisés (2000). Une peur de l'islam se fait jour sans discernement (amalgame). Il est important de mettre en avant ceux qui incarnent un islam respectueux des lois. (La grande majorité). Pour cela, il cite le **Manifeste citoyen des musulmans de France** publié après les attentats de novembre 2015 par le CFCM que le ministre de l'Intérieur (décidément son choucho ! ) qualifie de **déclaration d'amour à la République**.<sup>4</sup>

Il évoque **la question sociale**. « *...La laïcité, surtout si elle reste incantatoire, ne garantit à elle seule une vie citoyenne harmonieuse. Face aux discriminations persistantes, aux inégalités qui ne se réduisent pas à la « ghettoïsation », elle ne peut suffire.* »

Trente années de politique de la ville n'ont pas atteint leur objectif. « *Oui, il existe un apartheid territorial, social et ethnique en France* ». **Ségrégation dans le logement, ségrégation à l'école.**

Dans son introduction, il citait JAURÈS qui disait déjà en 1904 : « **La république doit être laïque et sociale. Elle restera laïque si elle sait rester sociale.** »

Pour désenclaver ces quartiers où s'entassent les pauvres dont 80% sont de culture musulmane, il faut une volonté politique et des moyens, sinon, on n'en reste qu'aux bonnes intentions.

Pourquoi pas en utilisant les 10 milliards d'euros qui chaque année sont indûment octroyés aux écoles privées religieuses par contrats d'association, en application de la scélérate loi Debré du 31/12/1959 ?

À la question posée par un auditeur, le 01/11/2016, dans l'émission de France Inter « L'invité de 7h20 » sur le financement public des écoles privées, voici la réponse de M. Bianco.

« *La République, de par les lois existantes, finance le service public, c'est-à-dire que vous pouvez avoir des écoles privées confessionnelles ou pas qui assurent une mission de service public et qui ont une délégation de la part de l'État avec deux obligations : respecter les programmes de l'Éducation*

<sup>3</sup> Le 1<sup>er</sup> ministre qui se rend au Vatican pour la canonisation de Jean-Paul II et Jean XXIII, le ministre de l'Intérieur qui s'en va à la cathédrale de Strasbourg clôturer les états généraux du christianisme etc...

<sup>4</sup> Ce Manifeste citoyen exprime « avec la plus la plus grande force la condamnation totale et sans réserve de ces actes barbares qu'aucune loi ni morale ne pourrait justifier ». Il affirme que « le pacte républicain constitue le socle sur lequel est bâtie notre société », qu'« aucune considération religieuse, philosophique ou idéologique ne pourrait remettre en cause ». Il proclame « leur attachement au principe de laïcité garant de la liberté de conscience et du respect de la diversité des convictions et des pratiques religieuses ».

Nationale et accueillir tous les enfants et c'est sous cette double condition qu'il faut vérifier et voir si elle est vraiment respectée, ce qui n'est pas toujours le cas, qu'il y a le fondement de ce financement. D'un point de vue, je dirais purement laïque pur et dur, c'est contestable. C'était d'ailleurs le grand débat qu'il y eut autour du grand service public unifié d'Alain Savary où il y eut 1 million de personnes dans la rue pour défendre l'école dite libre que je préfère appeler école privée. On peut très bien, d'un point de vue laïque ne pas être d'accord. Cela dit, c'est un équilibre qui a été trouvé après des dizaines d'années de conflits et moi, je ne conseille pas qu'on rouvre une guerre scolaire en France. On a beaucoup d'autres soucis et beaucoup d'autres problèmes à régler ».

**Telle est la position sur ce sujet d'un laïque défroqué.<sup>5</sup> Les signataires du Serment de Vincennes apprécieront...**

Il termine le chapitre 3 par **la question de l'identité de la France**.

Le **chapitre 4** s'intitule **Danger pour les libertés**.

Il met en garde contre la pénétration du discours décliniste qui donne une autre vision des libertés que celles qui sont garanties depuis la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. Il s'en prend sans ménagement à Éric Zemmour, Michel Houellebecq, Alain Finkielkraut, Michel Onfray.

Ex : Les propos haineux de M. Onfray : « *Ce peuple, notre peuple, mon peuple est oublié au profit de micro-peuples de substitution ; les Palestiniens et les schizophrènes [...] les homosexuels et les hermaphrodites, les fous et les prisonniers [...], les métis [...] et les étrangers, les sans-papiers [...].* »

**La police du vêtement.**

Fixation contre le port du voile ; l'affaire ridicule du burkini. L'auteur rappelle que le voile (sauf le voile intégral) est autorisé dans l'espace public. Quant au burkini, existe-t-il une tenue de bain laïque ?

**Cantines scolaires :** Il suggère de proposer une diversité de menus, avec ou sans viande, répondant aux souhaits des végétariens, des juifs ou des musulmans... comme de ceux qui n'ont pas envie de manger de viande ce jour-là, sans considérations confessionnelles.

**Crèches de Noël :** Interrogé par un auditeur de France Inter<sup>6</sup> sur ce qu'il pensait de l'avis donné par le rapporteur auprès du Conseil d'État autorisant les crèches dans les bâtiments publics sous condition de non prosélytisme religieux, il a répondu qu'avec la loi de 1905, il est interdit à l'avenir d'élever ou d'apposer aucun signe ou emblème religieux sur les monuments publics. **La Crèche reste un emblème religieux.**

Dans sa **conclusion : Qu'est-ce que la France ?**, le président de l'Observatoire de la laïcité, le très mitterrandien J-L Bianco<sup>7</sup> s'en remet à l'ancien Président de la République<sup>8</sup> : « [...] *Nous sommes français, nos ancêtres les Gaulois, un peu romains, un peu germains, un peu juifs, un peu italiens, un petit peu espagnols, de plus en plus portugais, peut-être, qui sait, polonais, et je me demande si nous ne sommes pas déjà un peu arabes ? [...] les Français qui viendront après moi, fiers quand même de ce qu'ont été ceux d'avant, considèrent que ceux d'après, ceux du siècle prochain seront plus forts, seront plus riches de culture, seront des Français plus proches de l'universel et donc de la compréhension des affaires du monde.* »

**L'ouvrage du président de l'Observatoire de la laïcité permet, tout en exerçant son esprit critique, de mener une bonne réflexion pour s'approprier la laïcité et la faire vivre dans l'esprit de la loi de 1905 que l'auteur n'envisage nullement de modifier.**



<sup>5</sup> Ce manque de courage politique, cet aveu de faiblesse ont conduit à faire toujours plus de concessions à l'enseignement privé. (Loi Rocard sur l'enseignement agricole privé, loi Jospin de 1989, accords Lang-Cloupet) et ont ouvert la voie aux fossoyeurs de droite de l'Éducation Nationale (Darcos, Chatel)

<sup>6</sup> Émission du 01/11/2016 « L'invité du 7h20 »

<sup>7</sup> Il a été secrétaire général de l'Élysée de 1982 à 1991.

<sup>8</sup> Propos tenus lors d'un colloque à la Sorbonne le 18 mai 1987.

# Tu vas te battre

par Marcel Martinet

**Tu vas te battre.**

**Quittant**

**L'atelier, le bureau, le chantier, l'usine,**

**Quittant, paysan,**

**La charrue, soc en l'air, dans le sillon,**

**La moisson sur pied, les grappes sur les ceps,**

**Et les bœufs vers toi beuglant du fond du pré.**

**Employé, quittant les madames,**

**Leurs gants, leurs flacons, leurs jupons,**

**Leurs insolences, leurs belles façons,**

**Quittant ton si charmant sourire,**

**Mineur, quittant la mine**

**Où tu craches tes poumons**

**En noire salive,**

**Verrier, quittant la fournaise**

**Qui guettait tes yeux fous,**

**Et toi, soldat, quittant la caserne, soldat,**

**Et la cour bête où l'on paresse,**

**Et la vie bête où l'on apprend**

**À bien oublier son métier,**

**Quittant la rue des bastringues,**

**La cantine et les fillasses,**

**Tu vas te battre.**

**Tu vas te battre ?**

**Tu quittes ta livrée, tu quittes ta misère,**

**Tu quittes l'outil complice du maître?**

**Tu vas te battre?**

**Contre ce beau fils ton bourgeois**

**Qui vient te voir dans ton terrier,**

**Garçon de charrue, métayer,**

**Et qui te donne des conseils**

**En faisant à son rejeton**

**Un petit cours de charité?**

**Contre le monsieur et la dame**

**Qui payait ton charmant sourire**

**De vendeur à cent francs par mois**

**En payant les robes soldées**

**Qu'on fabrique dans les mansardes?**

**Contre l'actionnaire de mines**

**Et contre le patron verrier?**

**Contre le jeune homme en smoking**

**Né pour insulter les garçons**

**Des cabinets particuliers  
Et se saouler avec tes filles,  
En buvant ton vin, vigneron,  
Dans ton verre, ouvrier verrier?**

**Contre ceux qui dans leurs casernes  
Te dressèrent à protéger  
Leurs peaux et leurs propriétés**

**Des maigres ombres de révolte  
Que dans la mine ou l'atelier  
Ou le chantier auraient tentées  
Tes frères, tes frères, ouvrier?**

**Pauvre, tu vas te battre?  
Contre les riches, contre les maîtres,  
Contre ceux qui mangent ta part,  
Contre ceux qui mangent ta vie,  
Contre les bien nourris qui mangent  
La part et la vie de tes fils,  
Contre ceux qui ont des autos,  
Et des larbins et des châteaux,  
Des autos de leur boue éclaboussant ta blouse,  
Des châteaux qu'à travers leurs grilles tu admires,  
Des larbins ricanant devant ton bourgeron,  
Tu vas te battre pour ton pain,  
Pour ta pensée et pour ton cœur,  
Pour tes petits, pour leur maman,  
Contre ceux qui t'ont dépouillé  
Et contre ceux qui t'ont raillé  
Et contre ceux qui t'ont souillé  
De leur pitié, de leur injure,  
Pauvre courbé, pauvre déchu,  
Pauvre insurgé, tu vas te battre  
Contre ceux qui t'ont fait une âme de misère,  
Ce cœur de résigné et ce cœur de vaincu... ?**

**Pauvre, paysan, ouvrier,  
Avec ceux qui t'ont fait une âme de misère,  
Avec le riche, avec le maître,  
Avec ceux qui t'ayant fusillé dans les grèves  
T'ont rationné ton salaire,  
Pour ceux qui t'ont construit autour de leurs usines  
Des temples et des assommoirs  
Et qui ont fait pleurer devant le buffet vide  
Ta femme et vos petits sans pain,**

**Pour que ceux qui t'ont fait une âme de misère  
Restent seuls à vivre de toi  
Et pour que leurs grands cœurs ne soient point assombris  
Par les larmes de leur patrie,  
Pour te bien enivrer de l'oubli de toi-même,  
Pauvre, paysan, ouvrier,  
Avec le riche, avec le maître,**

Contre les dépouillés, contre les asservis,  
Contre ton frère, contre toi-même,  
Tu vas te battre, tu vas te battre!

Va donc!

Dans vos congrès vous vous serriez les mains,  
Camarades. Un seul sang coulait dans un seul corps.  
Berlin, Londres, Paris, Vienne, Moscou, Bruxelles,  
Vous étiez là ; le peuple entier des travailleurs  
Était là ; le vieux monde oppresseur et barbare  
Sentant déjà sur soi peser vos mains unies,  
Frémissait, entendant obscurément monter  
Sous ses iniquités et sous ses tyrannies  
Les voix de la justice et de la liberté,  
Hier.

Constructeurs de cités, âmes libres et fières,  
Cœurs francs, vous étiez là, frères d'armes, debout,  
Et confondus devant un ennemi commun,  
Hier.

Et aujourd'hui? Aujourd'hui comme hier  
Berlin, Londres, Paris, Vienne, Moscou, Bruxelles,  
Vous êtes là ; le peuple entier des travailleurs  
Est là. Il est bien là, le peuple des esclaves,  
Le peuple des hâbleurs et des frères parjures.

Ces mains que tu serrais,  
Elles tiennent bien des fusils,  
Des lances, des sabres,  
Elles manœuvrent des canons,  
Des obusiers, des mitrailleuses,  
Contre toi ;  
Et toi, toi aussi, tu as des mitrailleuses,  
Toi aussi tu as un bon fusil,  
Contre ton frère.

Travaille, travailleur.  
Fondeur du Creusot, devant toi  
Il y a un fondeur d'Essen,  
Tue-le.  
Mineur de Saxe, devant toi  
Il y a un mineur de Lens,  
Tue-le.  
Docker du Havre, devant toi  
Il y a un docker de Brême,  
Tue et tue, tue-le, tuez-vous,  
Travaille, travailleur.

Oh ! Regarde tes mains.  
Ô pauvre, ouvrier, paysan,  
Regarde tes lourdes mains noires,  
De tous tes yeux, usés, rougis,



**Regarde tes filles, leurs joues blêmes,  
Regarde tes fils, leurs bras maigres,  
Regarde leurs cœurs avilis,  
Et ta vieille compagne, regarde son visage,  
Celui de vos vingt ans,  
Et son corps misérable et son âme flétrie,  
Et ceci encor, devant toi,  
Regarde la fosse commune,  
Tes compagnons, tes père et mère...**

**Et maintenant, et maintenant,  
Va te battre.**

jeudi 30 juillet 1914



## Calendrier

**Mercredi 7 décembre :**

— Dîner/débat à Angers sur le thème : La loi Notre.

**Samedi 10 décembre :**

— Colloque - Université de Paris XI Orsay - Bâtiment 450, Amphi G4 - De 9h30 à 17h  
Dialectique, matérialisme, science moderne. Autour de la vie et de l'œuvre  
de Robert Havemann.

**Vendredi 20 janvier :**

— Assemblée Générale – Reprise des cartes - Salle Jean Rostand – 20 h 30.  
Réservez votre soirée !

**XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX**

Site LP Saumur : "lalibrepensee.com". A consulter régulièrement et à indiquer à nos interlocuteurs.

- Comment adhérer à la Libre Pensée ?

### Bulletin d'adhésion

- Nom :
- Prénom :
- Adresse : Rue :  
Code postal :  
Ville :

A renvoyer à : I. Pucelle - 68, rue Pierre et Marie Curie – 49730 SAUMUR